

BARBENTANE PRESENTE

Le marché de Noël



13 & 14
DEC 25

COURS JEAN-BAPTISTE REY
13570 BARBENTANE



REGLEMENT INTERIEUR MARCHE DE NOEL

ARTICLE 1 : Objet

Le marché de Noël de Barbentane a pour vocation de réunir des exposants proposant des produits correspondant à l'esprit de Noël.

Le marché de Noël se déroule le week-end du 13 et 14 décembre 2025 et prend place sur le parking du cours Jean Baptiste Rey.

Les exposants qui participent à ce marché sont obligatoirement tenus de se conformer au présent règlement intérieur qui définit leurs droits et obligations.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La mairie de Barbentane lance un appel à candidatures destiné aux producteurs, artisans, producteurs et commerçants. La tenue de stands est réservée aux professionnels régulièrement installés.

Une attention particulière sera apportée aux produits proposés lors de la sélection des exposants.

Les exposants se verront proposer deux sortes d'emplacement : un chalet ou emplacement appelé mètre linéaire. Les exposants pourront se partager uniquement l'emplacement appelé mètre linéaire.

Les exposants devront fournir le dossier de participation complet, une description des produits proposés ainsi que 3 visuels de leur production au format jpeg. Les exposants veilleront à identifier leurs visuels.

A NOTER : votre participation implique l'autorisation de diffusion de vos visuels sur les supports de communication de cet événement.

ARTICLE 3 : REDEVANCE

Les emplacements mis à disposition sont situés sur le parking du Cours Jean Baptiste Rey de Barbentane. Ils sont installés selon un plan d'implantation global décidé en lien avec l'élus aux commerces et le service municipal assurant la régie des droits de place de la ville de Barbentane.

Les exposants s'engagent à être présents durant les deux journées du marché de Noël.

La participation au marché correspond à une occupation temporaire du domaine public communal. L'attribution de l'emplacement est précaire et révocable. L'autorisation d'occuper le domaine public ne peut en aucun cas être cédée, louée ou vendue.

Le prix de location de l'emplacement a été fixé par délibération 163-2019 en date du 09 décembre 2019.

Pour les chalets, le tarif est fixé comme suit :

- 50 euros les 2 jours pour les exposants domiciliés sur les communes de Barbentane ;
- 80 euros les 2 jours pour les exposants extérieurs.

Pour un emplacement hors-chalet, le mètre linéaire est fixé à 8 euros le mètre linéaire la journée.

Une fois votre participation validée par le collège, vous serez invités à faire parvenir un chèque de caution du montant de l'emplacement libellé à l'attention du Trésor Public à l'adresse suivante : Mairie de Barbentane – Service communication Marché de Noël – Le Cours Jean Baptiste Rey – 13570 Barbentane

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de sa participation par l'exposant.

ARTICLE 4 - Justificatifs professionnels et assurance

Seuls des professionnels ou artisans sont habilités à participer. Les exposants devront donc justifier d'un statut professionnel **en fournissant un extrait KBIS, RC ou D1 de moins de 3 mois.**

La Ville de Barbentane déclare avoir souscrit un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Générale et avoir déclaré l'organisation du marché de Noël dans le cadre de ce contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse, vol, acte de vandalisme, incendie et de tout autre événement dommageable de quelque nature qu'il soit pouvant impacter les pièces exposées par les artisans, leur matériel et les produits.

Ceci s'applique pendant toute la manifestation (de l'installation à la désinstallation).

La responsabilité civile de la ville de Barbentane ne pourra être engagée que si une faute imputable à la collectivité est démontrée.

Les exposants s'engagent à fournir :

- un contrat d'assurance en cours de validité couvrant leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de l'activité exercée par eux ou les personnes agissant pour leur compte durant la durée du marché
- un contrat en cours de validité couvrant leurs biens propres, ou ceux des personnes agissant pour leur compte pour la durée du marché

Ces attestations devront être fournies avec le dossier d'inscription et ce, avant le **17 octobre 2025.**

Nous rappelons que les exposants sont responsables de tout dégât occasionné aux pièces leur appartenant, à leur matériel et aux produits, lors du transport, de l'installation et de l'enlèvement, et ce, pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENTS, EMPLACEMENT, PRESENTATION DES PRODUITS

La ville de Barbentane propose deux types d'emplacement : un chalet ou l'emplacement appelé mètre linéaire, sur lequel l'exposant installera son matériel. L'exposant dans un chalet doit prévoir un cadenas pour sa fermeture.

- Le stand doit être agencé avec soin et ne présenter aucun danger ni gêne pour autrui.
 - Chaque exposant s'engage à ne présenter sur le marché que les produits pour lesquels ils ont été permis d'être sélectionné(e) et à décorer son stand de Noël.
 - Les matériaux utilisés par les exposants pour décorer et agencer l'intérieur des tentes doivent être ignifugés et conformes à la réglementation en vigueur. A défaut l'exposant sera seul responsable des conséquences résultantes de la non-conformité de son installation.
 - Les allées et espaces de sécurité ne devront en aucune manière être encombrés par du matériel de stockage, des marchandises, des mobiliers. D'une façon générale, les installations du mobilier et du matériel prévu par l'exposant ne devront pas gêner la circulation du public.
 - Une prise d'alimentation électrique (220v) par stand est prévue, l'exposant doit se munir de 2 rallonges électriques de 8 mètres minimum, multiprises, lampes à leds, spots à leds, pinces.
- Les supports de présentation des marchandises ne seront pas fournis par l'organisateur.

Cependant, il sera possible de mettre à disposition des tables et chaises aux exposants si les besoins ont été évalués en amont. Il conviendra de compléter le formulaire retour ci-joint. (cf ANNEXE 1)

Le plan du marché incluant l'emplacement définitif et le stationnement sera communiqué avant la manifestation.

ARTICLE 6 : ORGANISATION DU MARCHÉ

6.1– Installation / Désinstallation

Les exposants pourront s'installer le vendredi soir. L'accueil des exposants se réalisera le **samedi 13 décembre dès 9h du matin**.

Une équipe de techniciens accueillera les exposants dès leur arrivée, pour les diriger vers leur emplacement et leur indiquer leur stationnement.

Les exposants s'engagent à suivre les indications et interdictions, qui leur seront données par les services de sécurité et les assistants techniques des services techniques et de la personne référente du marché de Noël.

6.2- Horaires d'ouverture et de fermeture du marché

Le marché de Noël ouvrira le samedi à partir de 14 heures et le dimanche à partir de 11h. Le marché se clôturera le dimanche soir à 18h. Le respect de ces horaires est obligatoire.

Afin de conserver une harmonisation et une dynamique collective entre les différentes manifestations du week-end, des horaires d'ouverture et de fermeture sont imposés. Il en est de même pour la présence physique d'une personne qui est requise obligatoirement pendant les heures d'ouverture et de fermeture.

ARTICLE 7 : PROPRETÉ, SÉCURITÉ

Entretien extérieur

Chaque exposant doit contribuer à la propreté du site, afin de proposer les meilleures conditions de vente et d'accueil au public, pendant toute la durée de la manifestation. Au moment du montage, il est demandé aux exposants de ne pas encombrer le site avec des cartons ou emballages.

Pendant la manifestation, il conviendra que chaque exposant élimine au fur et à mesure ses déchets, aucun stockage à l'arrière des stands ne sera autorisé. Des containers seront mis à disposition des exposants à proximité du marché. L'endroit sera indiqué le jour de son ouverture.

Après le démontage, les exposants devront prendre toutes leurs dispositions pour laisser leur emplacement propre.

Sécurité

Un document sera remis à votre arrivée dans lequel figureront les numéros de téléphone du technicien du service organisateur. Les exposants sont invités à le contacter s'ils rencontrent des problèmes liés à la sécurité ou aux aspects techniques.

La place est surveillée à l'aide des caméras de jour comme de nuit. La Police municipale assurera la surveillance du site en journée de 10 heures à 19 heures. Des agents de sécurité seront sur place pour la nuit du samedi au dimanche.

Les exposants hors chalet devront remballer leurs produits le samedi soir pour les réinstaller le dimanche matin. Seuls les exposants ayant pris un emplacement dans un chalet pourront laisser leurs produits sur place, sous leur entière responsabilité. Afin d'assurer la sécurité, veuillez-vous munir d'un cadenas pour la fermeture du chalet.

Plan Vigipirate : Il est demandé aux exposants d'être vigilants et de signaler toute anomalie, quant à la sécurité des personnes et des biens, aux gardiens présents sur site.

En cas d'événement majeur, dans le cadre de la protection des personnes et des biens, l'organisateur se donne le droit d'annuler la manifestation à tout moment.

ARTICLE 8 : NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Le non-respect par les exposants des clauses du présent règlement intérieur pourra entraîner le retrait de l'autorisation d'emplacement sans délai par décision des organisateurs et remettre en cause une future participation, ainsi que l'encaissement de la caution.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

En cas de litige, il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour tous les différents que pourrait soulever l'application du présent règlement. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour les besoins de la gestion des inscriptions du marché de Noël de Barbentane, **le service communication de la ville** collecte et traite des données à caractère personnel concernant les participants. La base légale du traitement est le contrat (article 6.b) RGPD) pour la gestion des inscriptions et l'intérêt légitime pour la communication aux participants des prochaines éditions (article 6.f) RGPD). Les données collectées sont : l'identité, l'adresse e-mail, les numéros de téléphone.

Toutes les informations demandées sont obligatoires, en leur absence, la participation à la manifestation ne sera pas possible. Les données (identité, le numéro de téléphone) sont conservées jusqu'à la fin de l'événement puis détruites. Les adresses e-mail sont conservées afin d'assurer l'envoi d'informations sur les éditions à venir du marché.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service communication à l'adresse suivante : communication@barbentane.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom / Prénom :

Structure

.....
.....
.....

Ce nom servira sur les différents supports de communication.

Lu et approuvé

Signature :

Ce règlement intérieur et l'ensemble des documents demandés sont à renvoyer, au plus tard le

17 octobre 2025

par @mail : communication@barbentane.fr

ou

Contacts téléphoniques :

04 90 90 85 75

Pour toute question technique et en lien avec l'implantation,

vous pouvez contacter Laurent Bourbousson

ANNEXE 1

**BULLETIN D'INSCRIPTION
AU MARCHE DE NOEL DE BARBENTANE DES 13 ET 14 DECEMBRE 2025**

Je, soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Confirme ma participation au Marché de Noël de Barbentane des 13 et 14 décembre 2025.

Choix de l'emplacement :

- Chalet (3 m x 2 m) ☐

- Mètre linéaire ☐

Fait à _____

Le : _____

Signature

ANNEXE 2 : FICHE CONTACTS

STRUCTURE :

NOM :

PRENOM :

N° TELEPHONE PORTABLE :

ANNEXE 3 : DESCRIPTION DES PRODUITS PROPOSES :

PRODUITS OU SERVICES PROPOSÉS (à cocher)

☐ Produits alimentaires ☐ Restauration sur place ☐ Décorations de Noël

☐ Artisanat ☐ Jeux/jouets ☐ Bien-être ☐ Autres (Merci de préciser)

ACTIVITÉS ET NATURE DES PRODUITS EXPOSÉS

(description de votre activité sur le marché de Noël ; joindre des photos)

ANNEXE 4 : DECORATION DE VOTRE STAND :

DESCRIPTION DU MATÉRIEL APPORTÉ

Éclairage décoratif utilisé (type, puissance, nombre) :

MATÉRIEL POUVANT ÊTRE FOURNI PAR LA VILLE (indiquer le nombre souhaité) :

Tables (2.00X0.80) :

Chaises :

En signant ce document, je m'engage à veiller au bon déroulement du marché, notamment en apportant le soin nécessaire à mon stand, la disponibilité maximale à mes visiteurs et à la qualité des produits que je présente.

Cet engagement comprend le respect des produits présentés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre produit.

Fait à :

le :

Signature :

RECAPITULATIF DU CONTENU DU DOSSIER À RENVoyer
AVANT LE VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Au Service Communication : communication@barbentane.fr

- La confirmation de participation au marché complétée (Annexe 1)
- Un exemplaire signé du règlement intérieur
- Un extrait KBIS (moins de 6 mois) ou attestation immatriculation RC
- Une attestation d'assurance (voir article 2.3 justificatifs professionnels et assurances)
- La fiche contact (**Annexe 2**)
- 2 photos HD numériques récentes et représentatives de la production ou des produits mis en vente. Pensez à identifier les visuels.

A NOTER : la participation implique l'autorisation de diffusion des visuels sur les supports de communication de cet événement.